



Mouthe, le 02 septembre 2022

Chers parents,

Toute l'équipe éducative est heureuse de vous accueillir pour cette nouvelle année scolaire. Malgré le contexte sanitaire, nous allons essayer de tous mettre en place pour veiller au bien-être de tous. Voici des informations qui vous seront utiles pour bien débuter l'année scolaire.

Bien cordialement,

Olivier Droz-Vincent

1. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

❖ L'école compte cinq classes :

CLASSES	ENSEIGNANTS	AIDES MATERNELLES
PS/MS	Olivier DROZ-VINCENT Lundi, Mardi, Vendredi Jackie BOUHELIER : Jeudi	Isabelle DHÔTE
MS/GS	Frédérique FAIVRE	Agnès BAVEREL
CE1/CM1	Margaux POURCHET : Lundi, Mardi, Jeudi Jackie BOUHELIER : Vendredi	
CP/CM1	Jaouad FERAHTIA	
CE2/CM2	Isabelle GRESSET	

Marion AUBERT, Laurence MAIRE et Aude CHENET (AESH) accompagneront certains enfants à besoin spécifiques.

- ❖ Je pourrai vous recevoir **le jeudi**, jour où je suis déchargé de ma classe, ou **le soir sur rendez-vous**.
- ❖ Vous pouvez également rencontrer les enseignants sur **rendez-vous**.

2. HORAIRES :

Matin : 8h45/12h05

Après-midi : 14h05/16h45

Les grilles de l'école sont ouvertes 10 minutes avant : 8h35 et 13h55.

Pour la sortie, les enfants de maternelle seront prêts à partir de 11h55 et 16h35

3. GARDERIE, CANTINE:

Vous avez la possibilité d'inscrire les enfants au « Petit Tétraz ».

Les animateurs de cette association accompagnent les enfants à l'école et les reprennent en charge aux heures de fin de cours.

4. GOÛTERS Seuls les goûters composés de fruits, légumes et compotes sont autorisés sur le temps des récréations - pour les Maternelles, merci d'éplucher les fruits et de les mettre dans une petite boîte. Les fruits secs à coque ne sont pas autorisés.

5. FREQUENTATION SCOLAIRE :

Elle est obligatoire en Primaire et en Maternelle. Je vous demande de bien vouloir respecter le calendrier scolaire joint à ce courrier.

6. INFORMATIONS IMPORTANTES / REGLEMENT

- ❖ Toutes les informations importantes vous sont communiquées dans le cahier de correspondance ou par mail. Dans le cahier, elles doivent être signées afin d'attester que vous en avez pris connaissance.
- ❖ Merci de nous signaler tout changement d'adresse, de numéro de téléphone...

- ❖ Le REGLEMENT de l'école est collé dans le cahier de correspondance. Il a été lu en classe et doit être signé par votre enfant et par vous-mêmes.

7. MANIFESTATIONS

L'association des parents d'élèves est très dynamique. Au cours de l'année, vous serez invités à participer à différentes manifestations auxquelles nous serons heureux de vous retrouver.

8. SORTIES SCOLAIRES

L'école a toujours besoin d'accompagnateurs pour les sorties sportives (ski de fond, cross, piscine...) ou culturelles (musée, visite, exposition). N'hésitez pas à vous faire connaître si vous désirez accompagner.

9. LES ASSOCIATIONS DE L'ECOLE :

Apel, OGEc et SAINT SIMON: ces trois associations œuvrent pour le bien de l'école et pour vos enfants.

- ❖ L'apel (association des parents d'élèves de l'enseignement libre) réunit les parents qui s'impliquent dans la réalisation de projets et d'actions visant à faire du lien entre les familles et permettant de gagner de l'argent pour l'investir dans les projets pédagogiques que proposent les enseignants.
Un document plus précis accompagne ce courrier
- ❖ L'OGEc est l'organisme de gestion de l'école catholique. Indispensable à son fonctionnement, elle réunit des bénévoles, souvent parents d'élèves qui ont en charge la gestion financière du fonctionnement de l'école en lien avec le chef d'établissement. Votre présence et votre investissement dans ces structures permettent d'avancer ensemble dans la réalisation des projets.
- ❖ SAINT SIMON est l'association propriétaire de l'école. Elle s'est occupée de la construction de la nouvelle école et gère l'entretien du bâtiment (gros œuvre).

10. MONTANT DES CONTRIBUTIONS FAMILIALES POUR L'ANNEE 2021/2022

- ▶ 1 enfant 310 € (soit 31 € x 10 mois)
- ▶ 2 enfants : 570 € (soit 57 € x 10 mois)
- ▶ 3 enfants : 730 € (soit 73 € x 10 mois)

La facture vous sera adressée dans le courant du mois de septembre. (La cotisation Apel figurera sur cette facture = ne rien régler avant)

11. DOCUMENTS DE RENTREE

Vous trouverez ci-joint plusieurs documents à lire et à compléter.

Merci de retourner **au plus tard mardi 7 septembre** les documents suivis de *

- ❖ Autorisation de prises de vues/ DROIT A L'IMAGE*
- ❖ Billet de sortie*
- ❖ Assurance scolaire* : souscrire à l'assurance proposée
OU fournir une attestation d'assurance scolaire (pour fin septembre au plus tard)
- ❖ Document de l'apel (association des parents d'élèves) *
- ❖ **Pour les PS uniquement « Aménagement du temps scolaire en petite section »***
- ❖ Dates des réunions de parents
- ❖ Le Calendrier des vacances scolaires.

Très belle rentrée à tous.